



CONCOURS D'ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART *Conditions, règlements et détails 2019*

Pour une 15^e édition, la Municipalité de Cantley lance un appel aux artistes qui désirent soumettre leur dossier dans le cadre du concours d'acquisition d'une œuvre d'art sous la thématique de l'anniversaire de la Municipalité : les 30 ANS sont à l'honneur cette année!

30 ans de nature, 30 ans de passion, 30 ans d'histoire... De par l'âge d'un enfant ou celui d'un arbre, de la mode qui passe ou les voisins qui poussent, ces années qui nous unissent et nous définissent. Célébrez vos 30 ANS avec nous ! Quel que soit le langage propre à votre discipline, laissez libre cours à votre créativité !

CONDITIONS ET RÈGLEMENTS

Être citoyen de Cantley

Catégories d'œuvres : peinture, sculpture, photographie, gravure, œuvres sur papier, estampe, dessin, illustration, art textile, art multimédias, installations et techniques mixtes.

Reproduction acceptée lorsqu'en respect avec la loi sur les droits d'auteur (doit être indiqué, le cas échéant)¹.

Œuvre en bon état.

Une seule œuvre par artiste peut être soumise pour le concours de l'année en cours et celle-ci doit être récente de moins de trois ans.

Participation :

- Acheminer le formulaire et son œuvre au Service des loisirs, de la culture et des parcs, à la Maison des Bâisseurs (8, chemin River).
- Inclure un certificat d'authenticité de l'œuvre (celle-ci doit appartenir à l'artiste)².
- L'œuvre doit être acheminée **au plus tard le 19 juillet 2019**.

Les modes d'acquisition de l'œuvre sont :

- Le don : action de transférer gratuitement à une personne ou une institution la propriété d'un bien.
- Le legs : disposition à titre gratuit faites par testament.
- L'achat : acquisition d'une œuvre en contrepartie d'une somme financière.

DÉTAILS

Les œuvres participantes seront exposées à la bibliothèque jusqu'au 15 septembre 2019.

À la fin de cette période d'exposition, le jury d'acquisition se rencontrera afin de voter et convenir de l'œuvre ayant obtenu le meilleur pointage. Cette réunion mène à la sélection finale d'une œuvre pour achat.

La décision d'acquisition d'une œuvre d'art par le jury sera entérinée par résolution lors d'une séance du conseil municipal.

Tous sont invités au dévoilement de l'œuvre gagnante à l'occasion du 5 @ 7 culturel, le 27 septembre 2019.

Toute œuvre acquise fera l'objet d'un transfert des droits de propriété, droits d'auteur, droits de diffusion et droits de reproduction.

La Municipalité de Cantley s'engage à voter le budget d'acquisition des œuvres de la collection et d'en assurer une saine gestion.

La Municipalité de Cantley s'engage à maintenir annuellement un budget d'acquisition d'une œuvre d'art afin d'assurer le développement ou la mise en valeur de la collection.

¹ La reproduction ou toute autre représentation d'une œuvre est illicite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause, tel que prévu selon la loi sur les droits d'auteur.

² Le certificat d'authenticité certifie que l'œuvre, avec mention du titre, est une œuvre originale de l'artiste. Ce document présente également les caractéristiques de l'œuvre, sa valeur estimative, ainsi que l'année et le lieu de réalisation. Il n'est pas nécessaire que ce document soit notarié.



CONCOURS D'ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART

Formulaire de mise en candidature

IDENTIFICATION DE L'ARTISTE

Nom de famille :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Discipline(s) artistique(s) :	
Adresse de résidence :	
Municipalité :	Code postal :
Courriel :	Téléphone :
Année (s) de participation au concours :	
Année (s) de participation gagnante au concours :	

DESCRIPTION DE L'ŒUVRE

Titre de l'œuvre :			
Dimensions	Hauteur : cm	Largeur : cm	Profondeur : cm
Poids :		Année de réalisation :	
Matériaux :			
Support :			
Technique :			
L'œuvre a-t-elle déjà été reproduite (veuillez préciser) ³ :			
Signification de l'œuvre et démarche de l'artiste :			

MODE D'ACQUISITION DE L'ŒUVRE

<i>Don</i> ⁴	<i>Legs</i> ⁵	<i>Achat</i> ⁶
Évaluation de l'œuvre ⁷ :	Évaluation de l'œuvre ⁵ :	Prix demandé : Évaluation de l'œuvre ⁵ :

CONTENU DU DOSSIER DE LA DEMANDE

Cochez les cases appropriées

Formulaire de mise en candidature dûment complété (obligatoire)	
Certificat d'authenticité ⁸ (obligatoire)	
Certificat d'enregistrement de l'œuvre auprès de l'OPIC ⁹ (facultatif)	
Certificat d'évaluation de l'œuvre (le cas échéant)	
Testament (dans le cas d'un legs)	
Autre(s)	

EXACTITUDE DES INFORMATIONS

Je déclare que les informations et documents fournis sont exacts et que je répons à l'ensemble des prérogatives légales d'exclusivité de l'œuvre.

Signature de l'artiste
Date

³ La reproduction ou toute autre représentation d'une œuvre est illicite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause, tel que prévu selon la loi sur les droits d'auteur.

⁴ Action de transférer gratuitement à une personne ou à une institution la propriété d'un bien.

⁵ Disposition à titre gratuit faite par testament.

⁶ Acquisition d'une œuvre en contrepartie d'une somme financière.

⁷ La Municipalité se réserve le droit de demander une évaluation marchande officielle.

⁸ Le certificat d'authenticité certifie que l'œuvre, avec mention du titre, est une œuvre originale de l'artiste. Ce document présente également les caractéristiques de l'œuvre, sa valeur estimative, ainsi que l'année et le lieu de réalisation. Il n'est pas nécessaire que ce document soit notarié.

⁹ L'OPIC est l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.